

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE152

présenté par

Mme Poletti, M. Herbillon, M. Cordier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Teissier et M. Quentin

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 38 par les mots :

« en dédiant à minima 50 % de l'aide publique au développement française aux services sociaux de base ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer aux pays moins avancés que 50 % de notre aide publique au développement leur sera alloué d'ici 2025. La France a défini 19 pays prioritaires qui ne font pourtant pas partie de ses dix principaux bénéficiaires. Un ciblage plus important vers les PMA participerait de plus automatiquement au rééquilibrage prêts/dons. C'est donc une mesure d'urgence alors que l'aide publique au développement allouée aux PMA a reculé de 26 % depuis 2015.

Cet amendement est proposé par Coordination sud, la plateforme française des ONG de solidarité internationale.